FSU 93

Bobigny, le 17 septembre 2013

Madame, Monsieur,

M le Député,

Le gouvernement a rendu public son projet de loi de réforme des retraites, pour lequel le débat parlementaire débutera le 7 octobre.

Les organisations syndicales de la Seine-Saint-Denis CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF ont ainsi souhaité vous interpeller sur cette réforme.

Ce projet s'inscrit dans le prolongement des réformes précédentes et aggravera les difficultés de vie pour la grande majorité des retraités actuels et futurs. Ainsi l'allongement de la durée de cotisation est une véritable bombe à retardement. Depuis 1993, la durée de cotisation est passée de 150 à 166 trimestres pour l'obtention d'une retraite à taux plein.

Ces régressions successives sont d'autant plus insupportables que vont maintenant atteindre l'âge de la retraite des générations qui ont commencé à travailler plus tard du fait d'études plus longues et de l'accroissement de la précarité. Ces générations n'obtiendront plus le taux plein à l'âge d'ouverture des droits (62 ans). La décote va donc abaisser le niveau de leur pension (-5 % pour une année manquante). Par ailleurs, comme vous le savez la durée moyenne d'activité sur une vie est à ce jour de l'ordre de 35 années, soit 140 trimestres.

Le gouvernement a annoncé une hausse de cotisations de 0,3 point pour les salariés et de 0,3 point pour les employeurs. Dans le même temps, il prévoit de réduire la cotisation patronale « famille » (actuellement de 35 mds) portée par les employeurs. En clair, cette augmentation des cotisations sera supportée uniquement par les actifs et les retraités et pas par les employeurs, et les salariés cotiseront donc plus pour moins de droits dans un contexte marqué par une régression salariale, c'est inacceptable !

Les femmes sont tout particulièrement touchées par cette réforme. Elles sont déjà désavantagées par l'allongement de la durée de cotisation, leur durée de carrière se situe encore à un niveau inférieur à celle des hommes. Elles continueront à subir plus fortement une application massive de la décote et donc un abaissement important de leur niveau de retraite déjà bien modeste du fait des carrières morcelées et de salaires inférieurs à ceux des hommes.

La question de la jeunesse n'est pas traitée, bien au contraire. Du fait d'une accession plus tardive que leurs aînés à un premier emploi, et au regard des promesses du Président de la République, les attentes sur cette question étaient fortes. Or, on leur annonce qu'ils devront totaliser une durée beaucoup plus importante que celle qui était demandée aux générations précédentes (43 ans pour les salariés nés après 1973). Quant à l'aide au rachat de trimestres, cette mesure est illusoire du fait du coût prohibitif. En effet, cette possibilité de rachat existe déjà. Elle est très peu utilisée parce qu'elle est chère et que les jeunes qui sortent des études ont de plus en plus souvent à rembourser leur coût et ont d'autres priorités.

.../...

La désindexation déguisée des pensions de retraite, avec le report du 1er avril au 1er octobre de la date de leur revalorisation constitue une perte de pouvoir d'achat pour les retraités qui ne sera jamais rattrapée. Dans un temps où la consommation peine à soutenir l'activité, cette mesure en plus d'être socialement injuste est économiquement aberrante.

Pourtant lors du mouvement contre la réforme régressive du gouvernement Fillon de 2010 le Parti Socialiste avait fait des propositions dont certaines sont à rebours de ce nouveau projet de réforme. Ainsi il avait été proposé, entre autre, de maintenir l'âge légal de départ en retraite à 60 ans, et de mettre à contribution les revenus du capital ce qui pourrait rapporter 25 milliards d'euros. La cohérence entre les discours et les actes est une attente forte des salariés et une exigence démocratique dont les entorses ne peuvent profiter qu'aux forces dont le projet de société s'éloigne des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Telles sont les quelques éléments que nous souhaitions rappeler tout en mettant en en exergue quelques points qui démontrent la nocivité de ce projet de réforme. Nous demandons l'abandon de ce projet et exigeons l'ouverture de négociations. Obtenir une réforme s'inscrivant dans le sens du progrès social est possible et nos organisations syndicales ont des propositions à faire valoir.

Nous nous tenons bien évidemment à votre disposition pour vous communiquer ces éléments susceptibles de vous amener à porter un autre regard sur ce dossier. Nous restons dans l'attente de votre réponse et ne manquerons pas d'en informer les salariés.

Dans la période qui s'ouvre soyez assuré de notre totale détermination et engagement pour créer les conditions d'une mobilisation massive des salariés, des retraités, des jeunes, des privés d'emplois, pour faire entendre leur voix et porter une alternative consistant à faire reconnaitre le travail et sa rémunération comme enjeu central pour sortir de la crise.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.